



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016

DAMELEVIERES

**Présents :** MMS SONREL VILLAUME GESQUIERE PYTHON DUJARDIN  
RIVET GREGOIRE GRUCKER FAGOT ALLALA CITE DARGENT  
MMES JAY-BEGIN OHNET SAINT-DIZIER LEROY SENN GRUNFELDER  
AUBURTIN BLOUET CHERY-GAUDRON

**Excusé(e)s et représenté(e)s :**

Mme GEANT représentée par Mme CHERY-GAUDRON  
Mme ANCELIN représentée par Mme JAY-BEGIN

En début de séance M. Le Maire a tenu à rendre un hommage à André CLAUDEL, premier magistrat de notre ville de 1959 à 1989, résistant à l'occupant nazi et grand artisan du devoir de mémoire, décédé le 25 août.

Il a rappelé son investissement à la mairie pendant 36 ans (30 ans comme maire et 6 ans comme conseiller municipal). Durant cette période il aura profondément marqué notre territoire. Il fut un des principaux artisans de la reconstruction et du développement de notre commune.

Il avait fait de la lutte contre l'oubli de la barbarie nazie un des sens de sa vie. Il avait très tôt compris la nécessité de poursuivre le combat. Il avait très tôt compris que si la bête immonde venait d'être vaincue elle était toujours féconde selon la formule imagée de Berthold Brecht. Il a fortement contribué au développement et à faire vivre les associations telle que la FNDIRP ou l'AFMD qui organise le devoir de mémoire et participe à éveiller les consciences.

M. Le Maire a également rappelé l'engagement d'André CLAUDEL dans la lutte contre l'occupant. Très tôt il avait rejoint le groupe Alfred GAUTHIER qui fut considéré comme le premier groupe de Résistance menant des actions anti-allemandes. Cet engagement lui vaudra son arrestation en novembre 40 et sa condamnation à mort en 1941. Bien que sa peine fût commuée en 10 ans de réclusion il n'échappera pas aux souffrances de la déportation, de l'internement et du travail obligatoire.

\*\*\*\*\*

**DENOMINATION DU FPA (Christophe SONREL)**

André CLAUDEL a été à l'initiative de la construction du FPA au milieu des années 70. En mémoire à cet insatiable serviteur de la commune le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renommer le FPA et de l'appeler « RESIDENCE André CLAUDEL ».

\*\*\*\*\*

**CONVENTION ACBD – document distribué sur table. (Christophe SONREL)**

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui a été discuté avec le bureau de l'ACBD et chaque dirigeant de section.

Cette convention d'objectifs fixe les obligations des différentes sections en contrepartie du soutien de la municipalité. A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention avec l'ACBD. La subvention octroyée à l'ACBD est de 29 000 € pour 2016.

## **FINANCES (Sylvie CHERY-GAUDRON)**

### **Subventions de fonctionnement aux associations**

L'adjointe au Maire déléguée aux affaires financières présente les propositions de subventions aux associations. Il est proposé de maintenir les aides aux associations et d'augmenter les subventions aux associations caritatives, JSP, Dam'J.

L'ensemble des subventions après une présentation est adopté à l'unanimité pour un montant global de 66 445 €.

### **Subvention exceptionnelle :**

A l'unanimité le conseil municipal octroie 1300 € de subvention à l'association macadam cowboy qui organise la course.

## **Centre de gestion (Sylvie CHERY-GAUDRON)**

A l'unanimité le conseil municipal accepte de participer à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour souscrire à un éventuel contrat cadre à l'action sociale.

\*\*\*\*\*

## **URBANISME (Olivier VILLAUME)**

### **Le PAVE – Plan d'Accessibilité aux Espaces Publics**

L'adjoint au Maire délégué à l'urbanisme présente le PAVE réalisé par les membres de la commission créée pour cette action. Il rappelle que le PAVE répond à des obligations légales. Il a été élaboré sur une période d'un an et demi, depuis Janvier 2014. Son élaboration représente un travail de collecte d'informations essentiel.

Un groupe de travail représentatif de la population a sillonné les rues de Damelevières. Dix-huit trajets ont été élaborés.

Le PAVE présente l'ensemble des anomalies recensées. Des solutions chiffrées financièrement élaborées. Le PAVE est un outil qui va permettre aux élus de programmer la réalisation, sur les budgets à venir, des travaux de mise aux normes. Le Maire tient à souligner le travail de qualité effectué par le groupe de travail. Le PAVE tel qu'il est présenté par l'adjoint à l'urbanisme est adopté à l'unanimité.

### **Mise en sécurité du quartier de la rue de la gare :**

Des travaux rue de la gare, s'appuyant sur des conclusions élaborées par le PAVE, sont proposés au Conseil Municipal. Ces travaux prévoient l'élargissement du trottoir, la création de places de stationnement, la réfection de la voirie. Ils sont estimés à 50 000 €

Les soutiens financiers de l'Etat au titre du FSIL et du Conseil Régional pour la création de places de stationnements pour les usagers du TER sont sollicités.

Les travaux pourraient débuter au premier semestre 2017.

\*\*\*\*\*

## **ENFANCE ET JEUNESSE (Brigitte JAY-BEGIN)**

A titre d'information l'adjointe au maire, déléguée à l'enfance jeunesse dresse un premier bilan de l'été 2016.

\*\*\*\*\*

## **INFORMATION SUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES (Bruno DUJARDIN)**

### **Réunion mardi 27/09/2016**

Il présente pour une bonne information des conseillers municipaux le travail des groupes de travail.

La commune de DAMELEVIERES bénéficiera d'un délégué supplémentaire. Il sera élu d'ici à janvier 2017 parmi les membres du conseil municipal.

Il est également présenté l'ordre du jour de la réunion du mardi 27 septembre 2016. Celle-ci réunira l'ensemble des conseils communautaires du Val de Meurthe, du bayonnais et de la Mortagne.

Les délégués devront arrêter le nom de la future communauté de commune, ses sites administratifs et son siège social. L'ensemble de ces décisions devront être prises à la majorité des 2/3

\*\*\*\*\*

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a pris un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique, afin de faire cesser les dégradations de mobilier urbain et incivilités causées par des groupes de jeunes personnes qui causent aux riverains de fortes nuisances.

Un minibus a été acheté pour 19000 € afin de remplacer le précédent véhicule accidenté cet été.

La commune s'est vu décerner **le Prix spécial de la commune verte** remis par le CAUE pour la mise en place d'une politique « 0 produit phytosanitaire », et pour toutes les actions menées afin de réduire le volume des déchets ou encore pour l'élaboration de nos décorations de Noël.

Le Maire  
C. SONREL